Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260129-B_2026_001-DE

Bureau Communautaire du 22 janvier 2026 Délibération n°B_2026_001

L'an deux mille vingt six, le vingt deux janvier à 16 heures 30 le Bureau Communautaire légalement convoqué le 16 janvier 2026, s'est réuni à Siège OBC - Malestroit sous la présidence de M. Jean-Luc BLEHER

Séance publiée le : 16 janvier 2026

Membres du Bureau Communautaire en exercice : 16

Etaient présents (10) :
BLEHER Jean-Luc, STRICOT Gaëlle, HERVE Muriel, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, GUE Thierry, GENOUEL Fabrice, HURTEBIZE Didier, GUIHARD Jean-François, DE CHABANNES Alain

Absents excusés (4) :
LELIEVRE Pierrick, HERRY Marie-Hélène, YHUEL Yann, GICQUELLO Bruno

Secrétaire de séance : Mme Muriel HERVE

Objet : - Finances - Créances éteintes budget Déchets

La vice-présidente en charge des finances propose aux membres du bureau communautaire de statuer sur les produits irrécouvrables pour le Budget Déchets, relatif aux facturations de la REOMI de 2023 à 2024.

DEBITEUR	MONTANT TOTAL
Selon bordereau de situation n°8024650215/2025	1 191.65€
Montant total à mandater au 6542	1 191.65€

Le Bureau communautaire est invité à se prononcer sur :

- LE PRODUIT DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES tel que décrit ci-dessus
- L'AUTORISATION du Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente.

Le Bureau Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le président
Monsieur Jean-Luc BLEHER